**Synthèse du colloque « Piscine & Sécurité » 2012**

B. Soulé

Centre de Recherche et d’Innovation sur le Sport – Université Lyon 1

**Remarques générales**

Pascal Lebihain pose d’emblée un constat justifiant pleinement la tenue de ce colloque : la question des noyades en piscine publique échappe à la sélection sociale et médiatique des risques (Gilbert, 2001). On n’en parle guère, après que l’accent ait été mis, au début des années 2000, sur la sécurité dans les piscines privées (au nombre de 1,3 million en France aujourd’hui). On observe ainsi une faible « mise en risque » de cette question, déplorée avec émotion par l’ANPAP, dont la représentante évoque un sentiment de vacuité, d’inutilité, de faible écoute…

**Question de l’acceptabilité des risques en piscine publique**

Jusqu’où doit-on aller en termes d’optimisation de la gestion des risques ? Plutôt qu’un seuil tolérable de décès par noyade (n=?), il semble que le risque résiduel est acceptable si la procédure mise en œuvre est irréprochable. Plusieurs interventions soulignant de fréquents défauts de surveillance, notamment, tendent à prouver qu’on peut mieux faire sur ce plan.

**Le risque objet de réflexions et le risque enjeu de débats élargis**

Tout au long de la journée, on a basculé entre deux niveaux d’analyse qui se sont mutuellement influencés:

1. Le risque saisi comme objet d’intervention, en se posant la question de l’efficience des procédures actuelles, des améliorations possibles, etc.
2. Le risque devenu enjeu dans des débats ne concernant plus directement, paradoxalement, la sécurité (questions corporatistes, statutaires, relatives à des agréments, à l’encadrement, la qualification, la détention de l’expertise technique, la menace de nouveaux entrants, l’irruption des bénévoles, etc.). Des tensions sont palpables sur ce plan au sein de la profession des sauveteurs aquatiques et des MNS ; du coup la sécurité est parfois brandie comme argument, du fait de sa portée « interpellante », y compris lorsque les questions débattues ne semblent l’impacter qu’à la marge…

**La surveillance : mission cruciale mais ingrate**

La mission de surveillance est unanimement décrite comme cruciale en termes de sécurité, mais peu appréciée par ses acteurs. En effet, elle défie les lois de la vigilance humaine ; du coup, on compose avec elle, en tentant de la rendre la moins pesante possible et de maintenir un niveau d’attention dont chacun s’accorde à dire qu’il ne peut être optimal, sur la durée, quelle que soit la bonne volonté des sauveteurs aquatiques.

Si la tâche est décrite comme ingrate, c’est aussi parce que du côté des usagers, on vient à la piscine pour « déroutiniser » son quotidien, jouer, se délasser, éprouver des sensations, etc. Par conséquent, les rappels de consignes de prudence, voire les rappels à l’ordre sont généralement mal vécus dans cette sphère du loisir, temps du laisser-aller, temps pour soi, libéré des contraintes, etc.

**Quelle connaissance du nombre et de la nature des événements problématiques sur le plan de la sécurité ?**

Selon l’INVS, 5 à 8 décès se produisent en moyenne chaque été par noyade en piscine publique. Impossible à l’heure actuelle de savoir ce qui se produit en dehors de ces 4 mois estivaux, malgré des propositions (peu convaincantes) d’application d’un multiplicateur. Plus intéressant : M. Thélot précise que 75 à 95% des noyades (toutes confondues, en piscine publique ou non) se déroulent lors de ces 4 mois estivaux, mais sans être en mesure de citer la source mobilisée.

Il existe des établissements où des mains courantes très détaillées peuvent constituer un matériau de réflexion intéressant, ces fiches étant remplies par des professionnels consciencieux. On peut regretter une faible exploitation de ces « traces » d’intervention, par les chercheurs comme les praticiens…

M. Lépine évoque un élément de connaissance qui influence les exercices et la prévention au Québec : on s’est aperçu qu’en toute logique, les personnes se noyant suite à une chute dans l’eau se trouvent toujours à 20 mètres maximum d’une prise ou du bord ; du coup, lors des campagnes de sensibilisation, on teste la capacité à nager une minute sur place, entre autres aspects. Démarche qui semble pertinente car les images de noyade mises à disposition par l’entreprise Poseidon, par exemple, sur son site Internet, montrent bien que certaines noyades primaires (par capacités insuffisantes à se maintenir à la surface de l’eau) se déroulent à quelques mètres du bord…

Toujours au Québec, environ 20 personnes se blessent en plongeant chaque année (atteintes cervicales graves, paraplégie ou tétraplégie). Dans le même ordre d’idée, Pascal Lebihain souligne que sur son échantillon doctoral de 100 cas de décès ayant donné suite à poursuites judiciaires, une vingtaine n’est pas liée à une noyade. Pourtant, on a assisté à une focalisation quasi-exclusive sur le risque de noyade lors du colloque, au détriment de la traumatologie spécifique à ces équipements. Le thème du colloque n’est évidemment pas étranger à cette centration sur le risque de noyade.

En termes d’analyse des risques, cela confirme une tendance psychologique à se focaliser sur les accidents peu fréquents mais aux conséquences graves (Slovic, 1987). Cela montre aussi que les acteurs présents au colloque sont confrontés à une menace d’un autre ordre : l’épée de Damoclès que constituent les éventuelles mises en cause judiciaires, particulièrement redoutées en cas de noyade mortelle…

**Quelle réglementation pour optimiser la sécurité en piscine publique ?**

Il n’est pas question ici de synthétiser les aspects réglementaires relatifs à la sécurité en piscine publique, mais de revenir sur quelques échanges significatifs.

Des règles (non contraignantes *a priori*) existent au Québec pour savoir combien de sauveteurs aquatiques sont nécessaires en fonction du nombre de personnes fréquentant l’établissement.

Dans le contexte français, les temps de surveillance ne font l’objet d’aucune contrainte réglementaire particulière (sur les pauses, le temps de surveillance maximum d’affilée, etc.), ce qui pose inévitablement le problème de la qualité de cette tâche. Sachant que les BNSSA, qui ne sont habilités à faire que de la surveillance, ne font *a priori* que ça toute la journée (pas d’enseignement, d’animation, etc.).

**Une focalisation sur la question sensible de la surveillance**

Forte focalisation du colloque sur la surveillance, la question de la vigilance, de la formation, des responsabilités… Le colloque aurait presque pu s’appeler « Piscine & Surveillance » ! On s’intéresse en fait surtout à la fin des séquences accidentelles, en mettant l’accent sur la surveillance, la détection des nageurs en difficulté, l’assistance aux victimes de noyade, etc.

Question posée, et restée en suspens : qu’est-ce qu’une bonne surveillance ? une bonne gestion des risques en piscine (techniques, procédures, organisation…) ?

Comment surveille-t-on ? Quelles sont les bonnes pratiques en la matière ? On semble continuer à préconiser des modes de surveillance dont on sait qu’ils sont sous-optimaux (problèmes insolubles de vigilance, d’attention, etc.).

En Belgique, on essaie d’après M. Piret de ne pas excéder 30 minutes de surveillance, en jouant sur le planning, puis on varie la mission (enseignement, animation, etc.). Fonctionnement différent en France, où il arrive qu’on surveille 4h d’affilée, par exemple.

**Quelles formations des sauveteurs aquatiques ?**

Il existe une obligation de révision quinquennale (recyclage) pour chaque MNS mais Pascal Lebihain déplore que l’accent soit actuellement mis, en termes de formation, sur la protection, l’intervention, les premiers soins, au détriment de la mission de surveillance et de prévention des risques. On peut ici faire un parallèle avec la récente thèse de Pierre Lebrun, qui souligne une tendance comparable dans la formation des plongeurs…

**Le public, grand absent des discussions ?**

Le pratiquant est le « grand absent » des débats. Il est rarement envisagé autrement que comme personne à aller chercher au fond de l’eau, à réanimer, alors que l’expérience montre qu’il est un acteur à part entière de la détection des personnes en danger, de l’assistance, de la transmission de l’alerte, etc. Pourquoi ne pas chercher à optimiser cette ressource, ce point d’appui sécuritaire que constitue le public ? On est en fait assez loin, semble-t-il, d’une vision systémique de la sécurité en piscine.

On parle aussi parfois, mais plus rarement, du public comme quelqu’un à éduquer, à former. Mais on ne le désigne que très rarement comme un réel partenaire de la sécurité…

Par exemple, quand M. Austruy évoque l’exemple d’un usager qui a sorti de l’eau un jeune enfant en train de se noyer, c’est pour mieux insister sur ce que ça révèle : un défaut de surveillance. Ce qui révèle une mise à l’écart étonnante d’un acteur majeur de la gestion du risque de noyade en piscine : l’usager (autre exemple donné par Pascal Lebihain dans la matinée : l’intervention d’un baigneur pour mettre fin à une séquence accidentelle, ou du moins atténuer son impact sur une fillette de 4 ans). Les débats se sont en fait concentrés sur l’organisation professionnelle/spécialisée.

Pourtant, la conception systémique du danger est partiellement adoptée par plusieurs intervenants/discutants : par exemple, sont évoquées des défaillances latentes (passives) à propos des choix architecturaux (trop de lumière naturelle ⇨ reflets gênants sur l’eau ; « angles morts » dus à la présence de plantes, murets, recoins multiples ; multiplication des bassins de petite taille). Même chose quand on aborde la question de l’apprentissage, de la formation du nageur, etc.

Par ailleurs, n’a pas été abordée la question des connaissances concrètes des usagers sur les risques de noyade, le temps d’immersion critique, ce qu’est un baigneur en difficulté, en train de se noyer, etc. Ce type de mécanisme, pourtant crucial, me semble *a priori* très mal connu du grand public…

**Les pratiques d’analyse des risques en piscine publique**

A propos du POSS, M. Cranga parle d’une étape préliminaire lors de laquelle on inventorie les risques : il évoque des scénarios identifiés, qui s’apparentent plutôt, selon moi, à des contextes (période de forte fréquentation, par exemple). Cette étape de l’identification des dangers et des séquences accidentelles ne semble pas intégrer la pluralité des regards possibles, alors que le risque est avant tout une appréciation, un point de vue porté sur le danger. Ce qui implique l’idée de diversité des façons de voir : élus, directeurs d’établissement, chefs de bassin, sauveteurs aquatiques et BEESAN, techniciens de maintenance/surface, agents d’accueil, pères de famille, jeunes du quartier, enseignants n’ont *a priori* pas la même vision de ce qui pourrait se produire. Ils ne sont pas confrontés non plus aux mêmes enjeux, menaces, etc. Tous sont détenteurs d’expériences singulières, constitutives d’une richesse dans laquelle on ne puise peut-être pas assez. On semble privilégier, votre se limiter aux risques tels qu’ils sont envisagés par l’expert, en partant du postulat qu’il est capable d’identifier/anticiper toutes les menaces à lui seul, ce qui n’est probablement pas optimal…

Un postulat est avancé, sans vérification scientifique (en termes de corrélation) à l’heure qu’il est : les fortes fréquentations (atteinte/dépassement des FMI) génèreraient davantage d’accidents. Constat de bon sens *a priori*… Certes, M. Cranga a raison d’affirmer que dans ces périodes de forte affluence, les petits événements (« bobos » à soigner, altercations à réguler, rappels à l’ordre à effectuer, réponses à apporter à des questions…) peuvent contribuer plus aisément à une séquence accidentelle.

On peut pourtant imaginer que les périodes de faible affluence sont propices au relâchement des la surveillance, au flottement de l’attention, à la flânerie, à la discussion entre sauveteurs aquatiques. Autre hypothèse : peut-être que les périodes de forte affluence optimisent l’assistance par les autres usagers/clients (capacités d’autorégulation des baigneurs).

M. Thélot avoue que les épidémiologistes de l’InVS ont du mal à envisager leur travail autrement qu’à travers leur prisme habituel. Ils n’ont pas la culture de l’étude de cas, par exemple, bien que ces cas cliniques, qualitatifs, puissent apporter beaucoup en termes de compréhension des mécanismes de survenue d’accidents.

**Le POSS : un outil trop flou ?**

Lors de l’élaboration d’un POSS, une certaine liberté est évoquée : c’est un document dynamique, pouvant et devant évoluer, éventuellement plusieurs fois par an, en fonction notamment des retours d’expérience, des événements marquants, etc.

M. Mollard souligne qu’actuellement il ne semble pas y avoir une répartition des tâches et missions suffisamment claire entre les sauveteurs aquatiques, ce qu’on ne tolèrerait pas dans d’autres secteurs à risque. Des professionnels soulignent la grande polyvalence des MNS (ce qui ferait la beauté du métier : information, rôle de police, rappels du règlement, gestion incivilités, etc.). C’est aussi voire surtout révélateur selon M. Mollard d’un faible accent mis sur la prévention.

**L’impact de la culture sur les pratiques préventives**

Au regard de l’intervention de M. Lépine (Québec), on peut se demander si les pratiques ne diffèrent pas grandement en fonction des environnements culturels. L’approche de la surveillance, par exemple, semble davantage rationalisée et moins « empirique » outre atlantique (évocation de la technique du balayage 10/30 ; prescription du mouvement circulaire de la tête ; balayage visuel du fond de bassin).

Par ailleurs, on n’hésite pas au Québec à matérialiser le risque, les pertes humaines, à travers des campagnes de communication préventive se rapprochant des *shock tactics* (montrer l’impact concret des risques s’ils se réalisent effectivement). Pour des raisons culturelles, cela semble difficilement envisageable en France (réactions assez hostiles de l’auditoire aux exemples vidéo fournis par M. Lépine). Sorte d’alarmisme difficilement concevable en France ?

**En guise de conclusion…**

Vérification et illustration de l’axiome de relativité cher à Kervern (1995) : les préoccupations exprimées lors du colloque sont en partie dépendantes des statuts, positions de chacun, avec les intérêts et valeurs qui vont avec. On observe ainsi une méfiance de principe, semble-t-il, de la part des professionnels de la surveillance vis-à-vis des systèmes d’assistance technologique à la surveillance (type Poséidon). Aucun ou presque n’évoque ce système ! Les seuls à en parler, très brièvement, sont la représentante de l’ANPAP, Pascal Lebihain et M. Austruy. C’est révélateur. Par ailleurs, il est évident que les préoccupations des élus, directeurs d’équipement, chefs de bassin, BNSSA, BEESAN, parents, associations de victimes, enseignants diffèrent assez nettement. Que redoute-t-on ? Une perte d’un proche ? Un procès ? La remise en cause de prérogatives professionnelles ? Les enjeux sont pluriels…